L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU : NO 75 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS,
SAMEDI MATIN, 10 AOUT.

13-TH DER.

Candidatures Démocratiques.

PRESIDENT DES ETATS-UNIS.

HORACE GREELEY,
DE NEW-YORK.

VICE PRESIDENT.

BENJ. GRATZ BROWN,
DE MISSOURI.

ELECTEURS PRÉSIDENTIELS.

Pour l'Etat en général.

ALBERT VOORHIES, d'Orléans.
Genl. FRANCIS T. NICHOLS, d'Assomption
ALEXANDRE DECLOUET, de St. Martin.

SUBSTITUTS.

ISIDORE LABAUVE, d'Orléans.
DE L. C. EGAN, de Bienville.
ROBT. S. PERRY, d'Iberia.

Premier District.

T. C. WILLIS, de Iberville
substitut.
WM DE LA RUE.

Deuxième District.

RANDALL L. GIBSON, d'Orléans
substitut.
JOHN S. RIVIERE, de Lafourche

Troisième District.

COL. A. LUCAS, de Ste Marie
substitut.
B. F. STILLETTE de St. Landry.

Quatrième District.

L. MONCLET, de Caddo
substitut.
THOS. OVERTON, d'Avoyelles.

Cinquième District.

H. E. TOTT, de Carroll.
substitut.
F. F. KIDD de Jackson

Pour le Congrès, pour l'Etat en général.

JAMES B. EUSTIS, d'Orléans.

LISTE DE FUSION POUR L'ETAT.

POUR GOUVERNEUR.

JOHN McENERY, d'Ouachita.

POUR LIEUT GOUVERNEUR.

H. F. JONAS, d'Orléans.

Pour Avocat Général.

H. N. OGDEN, d'Orléans.

Pour Auditeur.

D. DENNETT, de Ste Marie.

Pour Secrétaire d'Etat.

A. D. LAVERGNE, des Avoyelles.

Pour Surint de l'Education Publique.

R. M. LUSHER, d'Orléans.

La Liste des Salaires Municipaux.

Ce qui n'est passé dans la dernière séance du Conseil de ville, que le maire Flanders avait convoqué dans un but spécial, a prouvé combien il avait eu raison d'appeler à son aide la puissance de la publicité, car instamment à cause de cela trois administrateurs ont refusé d'assister à la séance. Ces administrateurs, qui n'aiment pas le bruit, sont M. Renick du département du commerce, M. Cockrem du département des améliorations et M. Bonzano du département de l'assessement.

Les deux premiers, dans une note adressée au maire, ont prétexté qu'une discussion publique sur les dépenses municipales pourrait nuire au crédit de la ville, et le troisième a écrit simplement qu'il n'aime pas les séances à effet dont qu'il s'agit de la liste des salaires; que les discussions à huis clos lui conviennent mieux en pareil cas, et que c'est la raison pour laquelle il refuse de se rendre à la convocation du maire.

Des hommes qui répondent ainsi sont jugés d'avance, car c'est comme s'ils disaient : " Il peut bien se faire qu'il y ait des abus dans nos départements respectifs, et nous tenons à ce qu'ils restent secrets." Sans doute pour qu'ils puissent se continuer et même se multiplier sans opposition, ajouterons-nous.

Une séance secrète, quand il s'agit de dépenses et de salaires, ne peut avoir aucune influence sur des hommes intéressés à ce que la lumière ne se fasse pas. Elle lors à quoi servirait cette séance? Il faut, pour que la discussion porte son fruit, qu'elle soit publique afin que l'opinion, plus forte que l'autorité officielle, ait l'occasion de s'éclairer, de se former et de se prononcer en connaissance de cause. Alors cette opinion acquiert une puissance irrésistible, devant laquelle les fonctionnaires même les plus impudents sont obligés de baisser pavillon.

La séance, dont nous parlons, s'est donc passée à quatre sous. La présidence du maire qui, nullement décourage par le mauvais vouloir des membres absents, s'est étendu longuement sur la nécessité d'une enquête complète et a dénoncé le grand nombre d'employés municipaux dans le département des améliorations principalement.

Ce département est en effet le plus abusif de tous, par la raison que nous avons donnée dans un article précédent, par la raison de son étendue illimitée. Comment établir les mutilés nombreuses qui le composent? Comment établir les doubles emplois et les sinécures? Comment exposer d'une manière précise les occupations des divers officiers du département, tous affiliés d'un nom qui semble justifier leur aptitude dans la liste des salaires? Comment ensuite estimer la quantité de travail que ces officiers donnent pour la quantité d'argent qu'ils reçoivent? M. Cockrem les suit dans leurs nouveaux mouts! Le maire peut-il avoir les pieds et les yeux partout pour savoir ce que les employés du département des améliorations font ou ne font pas?

Evidemment toute surveillance à cet égard est impossible, et si les errements actuels en matière de travaux publics continuent, on ne saura jamais les immenses sommes d'argent qui, chaque année sont comptées indûment à des employés sinécuristes. Nous ne connaissons qu'un moyen d'éviter ces pertes qui se multiplient et s'agrandissent sans cesse, c'est d'enlever au commissaire des scures, ajoute d'un administrateur des améliorations, toute autre autorité que celle de la surveillance. Ce chef de département doit, par se borner à exposer les besoins de tout, en de réparation ou d'amélioration que peut se faire sentir dans les diverses parties de la ville, sans se mêler d'aucuns travaux d'exécution, si ce n'est pour savoir s'ils sont convenablements faits et s'ils méritent salaire.

C'est depuis que les autorités municipales ont renoncé à l'adjudication publique des contrats, que les travaux de ville sont devenus ruineux et par cela même impossibles. Il faut absolument revenir à l'ancien mode d'exécution qui consistait à accorder les contrats aux entrepreneurs qui demandaient le moins tout en présentant des garanties suffisantes. Cela est facile en divisant la ville par sections et en adjugeant publiquement chaque section à qui offrira de l'entretenir au moindre prix. De cette manière les plus petits travaux pourront faire partie des adjudications et l'administrateur en chef du département n'aura plus, comme nous le disons plus haut, qu'à exercer une surveillance générale sur l'exécution des contrats. Nous sommes convaincu que par ce système, qui est à peu de chose près celui de la charte de 1856, on ne serait plus exposé aux scandales de la dernière séance du Conseil, et qu'on épargnerait chaque année à la ville une dépense de $100,000, tout en lui assurant un meilleur entretien et une exécution satisfaisante des travaux de nouvelle création.

Un autre avantage résulterait de la substitution de l'ancien mode au mode actuel dans les améliorations du département, ce serait de rapporter aux caisses municipales comme celles qui ont été faites dans la seule spécialité du pavé, ce qui ne serait qu'une question d'enquête et de réduction. Nous avons dit les raisons abusives qu'avaient par tous membres du Conseil pour justifier leur absence, mais il est un qui, pour se dispenser d'examiner le budget des recettes, a fait valoir une raison d'un mérite assez peu royal. M. Lewis, administrateur de la police, a dit qu'il ne pouvait devenir avoir la prétention de connaître les affaires d'un département mieux que celui qui en est le chef, et nous ajoutons que chef par la grâce de l'immanence M. Warmoth. Mais si M. Lewis trouve qu'il est de sa dignité de ne pas se mêler du budget des améliorations qui ne le pas le sien, il trouvera aussi qu'il est de la dignité du chef de ce département de ne pas se mêler des affaires de la police, qui ne le concernent pas d'une manière directe. Alors, il n'y a plus de contrôle possible; M. Cockrem pourra se permettre tout ce qu'il voudra, à la condition de donner la même permission à M. Lewis relativement à la police.

Les administrateurs des autres départements en diront et en feront autant, et la gestion des affaires municipales sera livrée au caprice et aux rétrocessions de tous les membres du Conseil, sans que le maire avec ses bonnes intentions puisse y mettre un terme, on seulement les contrecarrer en quoi que ce soit. M. Shaw, qui a du moins le bon sens de ne pas se mettre en opposition directe avec les arguments de raison quand ils sont pour aussi dire palpables, n'a pas appuyé son collègues dans cette circonstance; loin de là, il l'est excusé d'assez bonne grâce en exhibant la liste de ses employés et en disant que bien qu'il crût qu'ils lui sont tous utiles, il était prêt à faire subir des modifications à sa liste si le Conseil le jugait nécessaire dans l'intérêt de la cité.

M. Shaw a fait davantage; il a avoué qu'il y avait des réformes à opérer dans le département des améliorations publiques et dans le département de la police, bien que ce département ait, soleil, à crainte, quelques étrangers, pour compte environ deux ans, il a présenté un projet d'ordonnance interdisant à cet administrateur ou officier du gouvernement de faire aucun achat ou de passer aucun contrat, sans y avoir été autorisé par le Conseil.

Pour tous les cas où les achats de fournitures n'atteindront pas la somme de $500, l'administrateur des finances en sera chargé et fera son rapport au Conseil.

Le projet, qui contient cinq articles est bon, mais il ne concerne pas les travaux publics spécialement et c'est là que les abus fourmillent. Nous n'y voyons de remède que dans la division de la ville en sections et en contrats.

La séance, nombreuse, n'a pas été tout à fait stérile, puisque la connaissance en viendra au maire de M. Shaw :

Le maire ne prononcera que la portion de la liste des salaires qui lui paraîtra justifié.

Le maire est autorisé à établir l'identité des employés.

Aucun administrateur ne pourra nommer des employés sans le consentement du conseil.

Ces ordonnances sont conformes aux saines doctrines, mais il reste à savoir si elles seront exécutées. Nous en doutons.

La Question Mexicaine.

La question mexicaine va-t-elle entrer en jeu dans la campagne présidentielle? Cela ne serait pas impossible. Voici comment le *Herald* termine un article sur la commission des réclamations américaines :

Il est évident, cependant, que la diplomatie ne peut arriver à rien avec nos turbulents voisins. Tant qu'on leur permettra d'occuper le Rio Grande comme base d'opérations contre nos établissements des frontières ils continueront à piller en dépit de nos protestations et de nos plaintes. Il n'y a de possible qu'une seule solution satisfaisante du problème, c'est de prendre possession du pays et de chasser les voleurs et les bandits qui en confrontent la destinée. Le peuple y est incapable de maintenir un gouvernement respectable et il ne peut être sauvé de l'anarchie que par l'intervention des Etats-Unis. Ce n'est que par ce moyen que nous pouvons espérer assurer la paix sur nos frontières aussi bien que la prospérité au malheureux Mexique.

La *Tribune* de New York est moins carrée; elle signale la dernière violation de territoire commise par des Mexicains dans les termes suivants :

Tandique la malheureuse république du Mexique est en train de se remettre du choc que lui a mort du président Juarez, il ne serait pas juste d'être trop exigeant à son égard. Mais si les dernières nouvelles de Matamores sont vraies, les Etats-Unis auraient bien quelque chose à nous adresser demande pour la conduite hostile du colonel Valdez. On rapporte qu'il a traversé le Rio Grande sans un ranchero qui avait demeuré sur le sol américain qu'il s'emmenait au Mexique. Ceci est une violation du droit des gens plus marquée encore que ce ne soit pas un outrage plus flagrant, que l'enlèvement de Buenaventura Pereda à San-Francisco par ordre du vice-consul espagnol à New-York. Peut-être comme le Mexique est faible et en désarroi, notre département d'Etat, aux allures faciles, trouvera-t-il la Pereda de faire une petite dénonciation de façon à compenser ce qui lui manque sous d'autres rapports.

Jusqu'à présent, Grant fume tranquillement son cigarre, à Long Branch, et rassuré par l'élection de Caldwell dans la Caroline du Nord, il ne paraît pas disposé à tirer du tonnerre un grand sabre, ni à faire sonner le bouton sec.

LES LAMENTATIONS DES DÉBATS.

Le *Journal des Débats* est fort mécontent de M. Thiers, jamais les rédacteurs qui ont dû se séparer de ce journal n'ont certainement éprouvé en termes aussi vifs leur mécontentement sur la politique du chef de l'Etat :

On nous étourdit de grandes phrases sur la nécessité de consolider le gouvernement et le ne pas compromettre notre prochain emprunt. Qu'on se rassure; le succès de notre emprunt est certain, *pour que le spéculateur en soit avantageux, il est que la France est solvable.* Quant au gouvernement, il n'est qu'une manière de le consolider, c'est de le faire et de le RETENIR; *il a besoin d'un chef, et il a ce dont lui manque*, il est à craindre qu'on ne *l'ouvre et ne s'en fasse*, *il ne tome*.

Les *Débats* qui ont montré une si vive irritation contre les députés qui ont été demander à M. Thiers d'écouter les conseils de sages, ne se doutaient pas qu'ils en auraient autant à leur tour. Le 4 août, ils étaient au pouvoir du président, à présent que sa politique nous conduit à de véritables désastres.

Un autre blâmé l'industrie française dans une ces *injustices* constantes et de nouvelles *injustices*. Toute cette *injustice* dont nous parlons jusqu'ici et dont vous étonnerait bien si *c'est que nous sommes propos*.

Un est chargé de cet *imbroglio* où l'on veut nous engager. Dans un de ses derniers numéros, M. le Président de la République parlait avec quelque vivacité des *observations qui compliquent fort à la Suisse* et Pelletan prétendait que de la lettre des traités pour introduire en France et en franchise de droits des quantités considérables de fromages. Nous ne voulons pas attacher trop d'importance à quelques paroles échappées dans le courant d'une discussion ardente; nous n'est-il pas regrettable que notre pays puisse se croire intéressé dans des *négociations remplies incertitudes et certainement irritantes*.

Nos industries ont été troublées, nos relations avec plusieurs Etats européens sont devenues plus tendues, enfin l'avenir est assombri.

Les *Débats* gémissent d'avoir affaire à un gouvernement aussi arbitraire que celui de Napoléon III.

Nous ne vous rappelez pas ce mot que disait le dernier empereur : " Mon gouvernement manque de contrôle!" Ce cri partait d'un ministère où la poetrie? peu nombreuse mais il est un fait certain, c'est que le dernier régime a *été aux abimes, faute de contrôle*. Tant que durera l'humanité, il est *certain* ne *pouvoir que se rencontre pas de résistance* qui fait résister tous ses projets qui ne *gênent des amis dociles, souples, dévoués et prêts*, tel pouvoir est *fatalement voué à l'aveuglement, à la présomption*, et à l'OUBLI.

LE DRAME DE LA RUE DE PROVENCE. — Le nommé Maria, dite la Frisée, femme publique, demeurant rue de Provence, 40, a été trouvée assassinée, vers 3 heures du matin, dans une chambre du 2e étage de la maison du sieur Lacoste, rue de Provence, 40.

Samedi, à minuit, elle rentra chez elle accompagnée, comme d'habitude, par un inconnu.

Une demi heure après, elle descendit chez un marchand de vin demeurant dans la maison. Il avait que l'individu qui l'accompagnait avait soif. Elle emporta un litre de vin et des biscuits. Une heure après, le locataire de l'étage inférieur entendit un bruit qui, d'après lui, ressemblait à celui d'un corps tombant raide par terre. Il n'y fit pas attention.

Vers quatre heures du matin, le concierge fut réveillé par un "cordon, s. v. p." La porte fut ouverte et refermée.

Dimanche à midi, l'amant de la fille Maria, un nommé Manfal, vint frapper à sa porte; n'ayant pas reçu de réponse et le concierge ayant assuré qu'elle n'était pas sortie, il fit ouvrir la porte par le commissaire du quartier.

On trouva la fille Maria étendue par terre, le corps complètement bleu, mais ne portant aucune trace de violence; à côté d'elle gisait son perroquet, tête à laquelle elle tenait beaucoup, car elle en avait refusé 500 fr. la vendre.

Sur la table, se trouvaient deux verres, dont un rempli de vin, l'autre à moitié vide. En regardant dans ce dernier, l'on découvrit une substance vénéneuse, d'une odeur forte, et que l'on soupçonna être un poison violent.

Hier, dans l'après-midi, une nouvelle constatation a été faite par le commissaire de police, et à quatre heures de l'après-midi, le corps de la fille Maria, ainsi que celui de son perroquet, ont été transportés à la morgue, pour y être soumis à une autopsie.

Détail assez curieux. Voilà le *deuxième empoisonnement* du même genre qui a lieu depuis deux mois dans le même quartier.

Philippe a fait école. Seulement, ses sinistres élèves ont apporté quelques modifications dans leur manière d'opérer.

La mention suivante se trouve dans le *Journal officiel* paru les nouveaux chevaliers de la Légion d'Honneur :

Le régiment. — *Bellé (Jean-Baptiste-Augustin) sergent-major.*

M. Bellé est ce sergent major qui a si bien défendu la place de Petite-Pierre, dont il était trouvé le commandant, et qui, après avoir repoussé d'abord l'ennemi le bombardement des environs, a fait valoir une raison d'un mérite assez peu royal. M. Lewis, administrateur de la police, a dit qu'il ne pouvait devenir avoir la prétention de connaître les affaires d'un département mieux que celui qui en est le chef, et nous ajoutons que chef par la grâce de l'immanence M. Warmouth. Mais si M. Lewis trouve qu'il est de sa dignité de ne pas se mêler du budget des améliorations qui ne le pas le sien, il trouvera aussi qu'il est de la dignité du chef de ce département de ne pas se mêler des affaires de la police, qui ne le concernent pas d'une manière directe. Alors, il n'y a plus de contrôle possible; M. Cockrem pourra se permettre tout ce qu'il voudra, à la condition de donner la même permission à M. Lewis relativement à la police.

— M. le baron de Jouvenel vient de déposer une proposition de loi tendant à attribuer à l'Etat le monopole de la vente du sel. Cette mesure aurait pour effet, selon l'honorable représentant, de donner 50 millions à l'Etat, sans charge nouvelle pour les contribuables.

Pourquoi ne pas rétablir de suite les gabelles comme au siècle dernier!

DÉPARTS DES TRAINS DE CHEMINS DE FER.

Voir les annonces pour les renseignements ordinaires.

NLLE-ORLEANS & JACKSON.
Express..... 7 30 du matin.
Mail..... 3 30 du soir.
Train d'agrément..... 4 15 après-midi.

NLLE-ORLEANS, MOBILE & TEXAS.
Express et mail..... 7 30 du matin.
Pour les villes de bains..... 5 30 après-midi.
Express et mail..... 5 30

NLLE-ORLEANS & BONALDSONVILLE.
Par le ferry de la rue Calliope : 7 45 du matin

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS.
Par le ferry de la rue Ste Anne : 7 30 du matin.

BULLETIN FINANCIER.

VENDREDI SOIR, 9 AOUT 1872.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE ORLÉANS.

	Echanges.	Balances.
3 août.....	$817,000 70	190,929 00
5 août.....	863,153 15	134,005 80
6 août.....	1,012,066 54	146,833 75
7 août.....	907,452 23	235,404 97
8 août.....	851,232 70	132,405 16
9 août.....	671,341 84	104,078 15.
Total de cette semaine.....	$5,059,137 25	948,716 92
Total de la sem. dernière.....	4,815,401 09	923,439 17
Total de la sem. précédente.....	4,731,301 91	735,314 98.

Le calme règne dans presque toutes les branches du marché monétaire. La dépôts des banques sont considérablement au-dessous de ce qu'ils ont été, depuis plusieurs années, à pareille époque. Malgré cela et malgré une très forte demande d'escomptes, la plupart de ces institutions seraient à même, si les circonstances l'exigeaient, d'augmenter les sommes dont elles peuvent disposer.— Le marché est toujours facile au dehors. La demande est modérée et les fonds sont abondants, mais beaucoup de capitalistes n'ont pas confiance et se tiennent à l'écart. Tout le bon papier accompagné d'excellentes garanties collatérales se placent sans trop de difficulté.

Nous continuons à cotter : 16 papier de 1ère classe avec de bonnes garanties collatérales à 10 pour cent par an—pour le papier moins recherché, mais qui ne pourrait pas être considéré de 2de classe à 11 à 12; pour le second grade 12 à 15; le papier sinon hypothécaire de première classe à 10 pour cent, et de 12 à la seconde classe.

L'or a ouvert à 114 3/4 à 115 contre 114 5/8 à New-York et, après de très faibles transactions, a fermé à 114 5/8 à 114 7/8 (baisse de 1/8) contre 115 1/2 à New-York. On a vendu $5,000 à 114 1/2 à 114 3/4, $6,000 (1,000 et 5,000) à 114 3/4, $5,000 à 114 7/8. — On n'a pas annoncé de ventes d'argent. — Nous citons les demi-piastres américaines 108 à 109, et les piastres mexicaines 3 1/2 à 5 1/2 pour cent de prime en or.

Le change sterling a fléchi de 1/4 par suite des nouvelles transmises de Wall street. Aucune transaction n'a été annoncée.—Nous n'avons pas entendu mentionner de ventes de francs; il n'y en a pas eu depuis plusieurs jours.

A la clôture, le sterling était coté à 125 à 125 1/2 le clear No 1 et 126 le change de banque; les francs nominaux.

Il n'est pas opéré de variations sensitives dans le change américain. Les banques ont encore tiré sur New-York à 3/8 de prime et le change de commerce, à vue, était coté à 3/16 à 1/4 de prime. Les transactions annoncées comprennent $130,000, dont $20,000 en change de commerce, sur New-York, à vue, à 3/16 de prime et $110,000 ($10,000 et $100,000) de banque, à 1/4 de prime.

Les actions et les bonds ont trouvé fort peu d'acheteurs; nous citons même que le marché est dans un calme plat. La seule remarque s'applique aux obligations de la ville et de l'Etat.

Les certificats d'allocations de la ville faiblissent toujours; les uns se cotent à—à 64, d'autres à 62 à 64.

ALBIN ROUHEREAU, WILLIAM T. MEPP. CHARLES T. DUGASON. PIERRE CRAMPITES ERNEST MERILLE.

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO's Champagne

COMMISSION MERCHANTS,

IMPORTERS OF

Wines, Brandies, Sardines, &c.

8 SOUTH WILLIAM ST., NEW YORK.

20 & 22 ST. LOUIS ST. NEW ORLEANS.

Marché aux Bestiaux.

Nous citons : Bœufs gras, de 4 à 5 c la livre, suivant qualité, poids et rendement; vaches et veaux de 4 à 5 c la livre; moutons de 4 à 5 c la livre.

Nous citons : Bœufs gras, de 4 à 5 c la livre, suivant qualité, poids et rendement; vaches et veaux de 4 à 5 c la livre; moutons de 4 à 5 c la livre.

ÉTAT DE LA Banque Nationale de l'Union

— DE LA —

NOUVELLE-ORLEANS,

A la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, le 31 juillet 1872, à la clôture des affaires.

ACTIF.

Prêts et escomptes.....	$[illegible]
Dépôts des Etats-Unis pour garantir la circulation.....	[illegible]
Autres valeurs et actionnaires.....	[illegible]
Dû par les agents de rachat et de réserve.....	[illegible]
Dû par des banques et des banquiers.....	[illegible]
Propriété immobilière.....	[illegible]
Meubles et installations.....	[illegible]
Fonds en monnaie des Etats-Unis.....	[illegible]
Items des retourné avant :	
Monnaie courante..... $[illegible]	
Echange pour le compte d'échange et les banques..... $[illegible]	[illegible]
	$[illegible]

PASSIF.

Capital payé.....	$[illegible]
Surplus.....	[illegible]
Profits et pertes (dépôts net des six dernières mois).....	[illegible]
Profits et pertes (compte spécial).....	[illegible]
Circulation de banque nationale, non demandée.....	[illegible]
Dépôts individuels.....	[illegible]
Dû aux banques de gare.....	[illegible]
Dû à des banques de gare.....	[illegible]
	$[illegible]

JAS. CHALABON, Caissier.

Nlle-Orléans, 31 juillet 1872.

PREMIER ÉTAT SEMI-ANNUEL

DE LA

Banque Nationale Orléans City

DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

A la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane,

Le 31 Juillet 1872, à la clôture des affaires.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes.....	$[illegible]
Bonds des Etats-Unis pour garantir la circulation.....	[illegible]
Dû par banques et banquiers.....	[illegible]
Dû par les agents de rachat et de réserve.....	[illegible]
Bâtiments et banquiers.....	[illegible]
Argent comptant, bonds, etc.....	[illegible]
Dû par banques des Etats-Unis.....	[illegible]
Compte de profits.....	[illegible]
Meubles et installations.....	[illegible]
Propriété bancaire.....	[illegible]
Monnaie courante, y compris les billets.....	[illegible]
Bonds pour le dépôt d'échange	[illegible]
Bonds pour le dépôt des banques nationales.....	[illegible]
Billets des banques nationales.....	[illegible]
Billets légal tender.....	[illegible]
Total.....	$[illegible]

PASSIF.

Capital payé.....	$[illegible]
Surplus.....	[illegible]
Profits et pertes (dépôts net des six dernières mois).....	[illegible]
Circulation de banque nationale, non demandée.....	[illegible]
Dépôts individuels.....	[illegible]
Dû aux banques de gare.....	[illegible]
Dû à des banques de gare.....	[illegible]
	$[illegible]

JAS. CHALABON, Caissier.

Nlle-Orléans, 31 juillet 1872.

Workingmen's Accommodation Bank

Banque des Travailleurs,

NO 6 RUE DU CAMP.

Capital-Actions : $500,000.

Divise en [illegible] actions de [illegible] par action et payable comme suit : [illegible] en souscrivant et 10 c par semaine pendant les 40 semaines subséquentes.

On peut souscrire chez : [illegible]

Chairman, Alphonse Walz, 20 rue Conti. D. Rodin in. 40 rue du Canal.

[illegible]

Département des Finances.

Nouvelle-Orléans, 31 juillet 1872.

TAXES DE VILLE.

Plaisant que l'on prépare les Rôles de Taxes de cette ville, on pourra les payer à ce bureau, comme de coutume, sans frais additionnels.

JNO. P. WALTON,
Administrateur des Finances.

Avis — Taxes.

Le paiement des taxes d'Etat et de ville est, de la part de nombreux contribuables, retardé par des difficultés de trouver les Rôles imprimés. Les Rôles ne sont pas encore prêts à la vente. Il est donc loisible à tous ceux qui le désirent de payer leurs taxes au plus tôt, sur simples bordereaux.

A. RIEL,
Au No 8 de la rue Carondelet, "Bureau de Rôles."

Aujourd'hui, à une heure précise, le Président de la Banque Nationale de l'Union, dans la Nouvelle-Orléans, a fait le tirage au sort des numéros des actions de la Banque, pour le remboursement de la 2e série de ses billets, en vertu de l'acte du Congrès, en date du 3 mars 1871, et de l'acte du Congrès, en date du 14 juillet 1870, et de l'acte du Congrès, en date du 3 mars 1869, et de l'acte du Congrès, en date du 3 juillet 1868, et de l'acte du Congrès, en date du 3 mars 1865, et de l'acte du Congrès, en date du 3 mars 1863, et de l'acte du Congrès, en date du 3 mars 1863, et de l'acte du Congrès, en date du 3 mars 1863